



Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Nombre de procurations : 3

Absents sans procuration : 0

Date de la convocation : 09/04/2026

Date d'affichage : 09/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CHEIX EN RETZ

SÉANCE DU 14 AVRIL 2026

*L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à 19 heures,
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au
Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Madame Mauricette HELLO, Monsieur Philippe BOYER,
Madame Valérie BOYER, Madame Yolène DUTEY, Monsieur Alain BIRAUD,
Madame Frédérique CHEVREAU PIGRÉE, Monsieur Thierry AVRIL, Monsieur
Nicolas BÉCHU, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Jean-Marie
BONHOMME, Madame Alexandra LUKASIEWICZ.

Etaient absents excusés (avec procuration) : Madame Valérie ANGERI ayant
donné procuration à Madame Valérie BOYER, Madame Jessica BRICAUD ayant
donné procuration à Monsieur Luc NORMAND ; Monsieur Sébastien GAVARD
ayant donné procuration à Monsieur Jean-Marie BONHOMME
Madame Yolène DUTEY a été nommée secrétaire de séance.

1- REPRÉSENTATION

1-3. Désignation des représentants de la commune au sein de TE44

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de TE44,

Considérant que suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Cheix-en-Retz au sein du syndicat d'énergie Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44) dont elle est adhérente.

Considérant que conformément aux statuts de TE44, le Conseil Municipal doit désigner parmi ses membres un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Considérant que cette désignation est un préalable à la tenue de la réunion du collège électoral du territoire Pornic Agglo-Pays de Retz qui élira les délégués titulaires et suppléants qui siègeront au Comité syndical de TE44.

Considérant que les représentants seront également les interlocuteurs de TE44 pour les dossiers intéressant la commune.

Considérant que sont candidats en qualité de représentants titulaire et suppléant :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Mme BOYER Valérie	M. BÉCHU Nicolas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, avec 12 voix Pour et 3 Abstentions :

De désigner ses représentants au syndicat d'énergie Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44) :

- Représentant titulaire : BOYER Valérie
- Représentant suppléant : BÉCHU Nicolas

Extrait Certifié Conforme
Le 14/04/2026.

Le Maire,
Luc NORMAND



Secrétaire de séance,
Yolène DUTEY

